

LA PHRASE

« Beaucoup d'enfants apprennent à nager au centre aquatique. En mer, c'est compliqué et nos rivières ne coulent plus comme par le passé. »

Robert Courtot, maire de Pouembout

1700

Repas sont préparés chaque jour à l'internat provincial de La Foa

KOUMAC

Le Conservatoire a ouvert ses portes sur la musique



22

25

23

20

samedi 27 février 2016

BROUSSE ET ÎLES

Ouvéa, pionnière en matière de biosécurité

ENVIRONNEMENT. Une réunion s'est tenue jeudi à la CPS, à Nouméa, sur le thème de la biosécurité. Des experts néo-zélandais ont fait des propositions pour un plan d'action. Objectif : préserver notre écosystème.

Une chose est sûre : les habitants d'Ouvéa sont bien décidés à prendre leur destin en main en matière de biosécurité. Avec l'ouverture sur le monde, les dangers se multiplient et l'introduction de nouvelles espèces représente une réelle menace pour les fragiles écosystèmes des îles. « On fait ce que l'on peut sur le terrain, mais c'est une vraie passoire. Il y a des portes d'entrée partout. Il faut aujourd'hui des mesures concrètes avec une vraie législation », lance Faysen Wéa, une des chevilles ouvrières de l'Association de sauvegarde de

marche est la perruche, qui était en voie d'extinction il y a quelques années. Sans elle, il n'y aurait pas eu cette alerte à la biosécurité », relève Faysen. « C'est l'ASBO qui a donné l'alerte en contactant la province des Îles, qui a sollicité le projet Integre, financé par des fonds de l'Union européenne. » « On sait qu'elle disparaîtra si le rat noir arrive. C'est un combat qui n'est pas juste le nôtre, il doit être celui de toutes les îles », assène le scientifique de l'association, Antoine Barnaud, vétérinaire. « On est très en retard en Nouvelle-Calédonie sur ce thème de la biosécurité, notamment pour limiter l'expansion d'espèces envahissantes ».

UN PLAN À ÉTENDRE

C'est ce qu'a pu constater Souad Boudjelas, spécialiste de la biosécurité et du management des espèces envahissantes. Elle a mené la mission d'expertise internationale concernant les atolls d'Ouvéa et de Beutemps-Beaupré. « Nous avons réalisé une enquête de terrain auprès du Sivap [service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire, NDLR], du port autonome, de l'aéroport... Nous avons rencontré les acteurs clés de cette thématique », explique-t-elle. « Il en ressort que tout le monde doit travailler ensemble. Il faut mettre un partenariat en place pour avoir une approche cohérente et coordonnée. »

« La barrière naturelle des îles ne suffit donc plus aujourd'hui à se protéger. On doit avoir une réglementation. Aujourd'hui on est satisfait car les choses bougent », déclare Faysen Wéa.

Une affirmation que confirme Basile Citré, président de la commission développement durable à la province des Îles. « La province travaille sur ce plan de la biosécurité, car ce dispositif pourra être appliqué aux autres îles ».



La biosécurité permet de minimiser les risques d'introduction de nouvelles espèces, notamment envahissantes. Il s'agit d'un enjeu majeur pour Ouvéa, comme pour l'ensemble du pays.

« On fait ce que l'on peut sur le terrain, mais c'est une vraie passoire. Il y a des portes d'entrée partout. »

la biodiversité d'Ouvéa (ASBO). Ce sont les points qu'ont souhaité aborder la Communauté du Pacifique (CPS) et la province des îles Loyauté, en organisant jeudi à Nouméa un atelier relatif à la mise en place du plan de biosécurité d'Ouvéa. Cette rencontre fait suite à une mission d'expertes néo-zélandaises en juillet 2015, qui a permis de dresser un état des lieux de la problématique. Une proposition de plan d'action pour la biosécurité d'Ouvéa a été soumise aux partenaires et aux acteurs de terrain.

PROTÉGER LA PERRUCHE

Parmi eux, l'ASBO, née en 1993. « Le point de départ de cette dé-

LE POINT DE VUE DE... Souad Boudjelas, spécialiste de la biosécurité

« En Nouvelle-Calédonie, il n'existe pas de législation sur la biosécurité »

Les Nouvelles calédoniennes : Pouvez-vous nous définir ce qu'est la biosécurité ?

C'est l'ensemble des mesures qui servent à minimiser les risques d'introduction non contrôlée de nouvelles espèces envahissantes, animaux ou plantes, sur un territoire donné. Elle mesure également l'impact sur l'économie, la santé et la richesse de la biodiversité.

Nous avons fait un constat : en Nouvelle-Calédonie, il n'existe pas de législation sur la biosécurité. Ceci est pourtant un enjeu majeur pour le pays.

Rappelons que le but de ce plan est de renforcer la biosécurité face aux rats noirs (*Rattus rattus*) et surmulots (*Rattus norvegicus*) dont Ouvéa est une des rares îles à en être préservée actuellement.



Comment se présente ce plan de biosécurité ?

Il s'articule sur trois phases distinctes. La première se déroule en amont, avant l'arrivée sur Ouvéa et consiste en de la prévention, principalement par le biais de certificats phytosanitaires.

La deuxième phase est l'arrivée au port ou à l'aérodrome : il n'y aura pas de contrôle des effets personnels, la population ayant opté pour des actions de sensibilisation. On est toujours dans le registre de la prévention.

La troisième phase concerne la surveillance sur l'île elle-même et l'apport de réponses rapides en cas d'anomalie. On doit rester vigilant et agir rapidement pour mettre en action une éradication. On ne doit pas laisser faire les choses car ensuite il est très difficile d'agir.